

JOURNAL municipal



UNE VOIE DE CHOIX

N°8

OCTOBRE 2021



TABLE DES MATIÈRES

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX _____	3
COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL _____	4
NOUVELLES MUNICIPALES ET AVIS PUBLICS _____	5
SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS _____	14
CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME _____	17
DIVERS _____	18

Le contenu du Journal municipal **UNE VOIE DE CHOIX** est limité à des éléments d'information pertinents et factuels. La Ville, par l'entremise du comité du Journal, n'accepte aucun article de nature éditoriale ou de texte d'opinion de quelque nature que ce soit.

La vocation du Journal municipal étant d'abord et avant tout axée sur la communication au sujet des affaires municipales, le comité du Journal se réserve le droit, en tout temps, d'accepter ou de refuser du contenu qui ne lui semble pas objectif, neutre ou pertinent pour les citoyens.

Par ailleurs, lorsque requis, la Ville se réserve le droit de corriger ou de modifier la mise en page ou le contenu reçu, tout en respectant le sens du texte, dans un souci d'harmonisation et de qualité de l'information diffusée.

Enfin, la forme masculine utilisée dans la rédaction du Journal municipal est non-discriminatoire et vise uniquement à alléger le texte et à en faciliter la lecture.

PROCHAINE PARUTION

22 NOVEMBRE 2021

PHOTO DE LA PAGE COUVERTURE: NICOLE CANCEL

COMITÉS ET RESPONSABLES MUNICIPAUX

RÉPARTITION DES DIFFÉRENTS COMITÉS

MONSIEUR MARIO ALAIN, MAIRE

maire@villedeportneuf.com

418 286-3844, poste 21

MADAME CHANTALE HAMELIN, CONSEILLÈRE AU POSTE #1

chantale.hamelin@villedeportneuf.com

Maire suppléant

Représentante à la Municipalité régionale du comté de Portneuf

Représentante à la Table de concertation culture

Représentante à la Résidence Portneuviennne

Représentante au Comité du Journal municipal et du site Internet

Représentante au Comité du quai et des terrains adjacents

Représentante substitut à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité du développement durable

MONSIEUR MARC RIVARD, CONSEILLER AU POSTE #2

marc.rivard@villedeportneuf.com

Représentant au Comité consultatif d'urbanisme

Représentant au Comité Les Haltes du St-Laurent

Représentant au Comité du quai et des terrains adjacents

MONSIEUR GÉRARD GILBERT, CONSEILLER AU POSTE #3

gerard.gilbert@villedeportneuf.com

Représentant au Comité d'embellissement

Représentant au conseil d'administration de Reg'Arts Portneuf

Représentant substitut à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant substitut à la CAPSA

Représentant substitut au Comité du développement durable

Représentant substitut au Parc naturel régional de Portneuf

MADAME JOËLLE GENOIS, CONSEILLÈRE AU POSTE #4

joelle.genois@villedeportneuf.com

Représentante à la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf

Représentante au Comité de la politique familiale

Représentante au Comité achat local

Représentante substitut à la Résidence Portneuviennne

Représentante substitut au Comité d'embellissement

MONSIEUR GILLES BÉDARD, CONSEILLER AU POSTE #5

gilles.bedard@villedeportneuf.com

Représentant à l'OMHGP

Responsable de l'analyse du parc immobilier

Représentant à la Corporation de la mise en valeur du quai de Portneuf (Marina)

MONSIEUR BRUNO CORMIER, CONSEILLER AU POSTE #6

bruno.cormier@villedeportneuf.com

Représentant auprès du Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches

Représentant à la Table de concertation des aînés de Portneuf

Représentant à la CAPSA

Représentant substitut au Comité consultatif d'urbanisme

LES RESPONSABLES MUNICIPAUX

418 286-3844 / INFO@VILLEDEPORTNEUF.COM

DIRECTION GÉNÉRALE

Mathieu Gingras, poste 26

GREFFE

France Marcotte, poste 24

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE ET TRÉSORERIE

Isabelle Longval, poste 31

ADMINISTRATION

Carrie-France Leclerc, poste 22

Hélène Lavallée, poste 27

INSPECTION MUNICIPALE (PAR INTÉRIM)

Jean-Philippe Goyette, poste 25

SERVICE DES LOISIRS ET DES COMMUNICATIONS

Hélène Poulin, poste 28

RÉCEPTION

Morgane Zaffalon, poste 21

SERVICE DES INFRASTRUCTURES

Denis Dion, poste 32

RÉGIE PORTNEUVOISE DE PROTECTION DES INCENDIES (RÉPPI)

Stéphane Bérubé, 418 326-3007

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Jean-François Marcotte, 418 284-9794 (urgence)

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

Marcelle Thibault, 418 286-6465

CONTRÔLE ANIMALIER

Kathleen Marcotte, 418 268-4779

COMPTES RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL

SÉANCE ORDINAIRE | 5 OCTOBRE 2021

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2021
5. Adoption des comptes payés du mois de septembre 2021
6. Dépôt des deux états comparatifs au 30 septembre 2021
7. Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour l'approbation du règlement d'emprunt #261 (352 000 \$)
8. Concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 999 900 \$ qui a été réalisé le 12 octobre 2021
9. Émission d'obligations
10. Acceptation soumission pour l'achat d'une niveleuse usagée
11. Adoption de la politique municipale de déneigement
12. Dépôt des faits saillants du rapport financier 2020
13. Période de questions
14. Levée de l'assemblée

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL

LE LUNDI, 15 NOVEMBRE 2021, À 19H30
500, RUE NOTRE-DAME



EMPLOIS DISPONIBLES



Pour consulter toutes les offres,
visitez le site web de la Ville et
sélectionnez l'onglet « Emplois ».

LA VERSION ORIGINALE DES PROCÈS-VERBAUX EST DISPONIBLE SUR LE SITE
INTERNET DE LA VILLE À L'ADRESSE SUIVANTE: WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

NOUVELLES MUNICIPALES ET AVIS PUBLICS

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2020

VILLE DE PORTNEUF | 5 OCTOBRE 2021

En conformité avec la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c C-19) et la *Loi sur le traitement des élus* (T-11.001), c'est avec fierté que je me fais le porte-parole du conseil municipal afin de vous présenter les faits saillants du rapport financier préparé par l'auditeur indépendant Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L., pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020.

Au terme du mandat de l'auditeur indépendant, au cours duquel les états financiers consolidés de la Ville ont fait l'objet d'un audit, un rapport sans réserve a été émis en date du 9 août 2021. Dans ce dernier, l'auditeur indépendant est d'avis que « les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville de Portneuf au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public ».

Comme vous le constaterez, ce rapport témoigne de l'attention et de la rigueur portées à la gestion des finances municipales. Les résultats financiers et certaines décisions financières prises en 2020 témoignent du fait que la Ville prône, à tous ses échelons, une administration proactive et efficiente, dans un contexte municipal en changement. L'équipe en place met tout en œuvre, afin de maintenir une gestion réfléchie, cohérente et transparente dont l'objectif ultime est de contribuer à la vitalité territoriale et à l'amélioration continue des services municipaux offerts aux citoyens.

Finalement, veuillez noter que les présents faits saillants et les états financiers consolidés au 31 décembre 2020 sont disponibles sur le site Internet de la Ville (www.villedeportneuf.com), sous les onglets Ma Ville / Finances.

LE RAPPORT FINANCIER

L'exercice financier 2020 se caractérise par des revenus consolidés totaux de 6 258 968 \$ et des charges de 6 232 376 \$. La Ville présente donc un excédent consolidé de l'exercice de 26 592 \$.

En tenant compte des ajustements liés à la conciliation fiscale tels que l'amortissement, les revenus d'investissement, le remboursement de la dette long terme et l'affectation des sommes aux investissements, aux réserves financières et aux fonds réservés, la Ville obtient un excédent consolidé de fonctionnement à des fins fiscales de 374 979\$. En excluant l'excédent de la Régie régionale de Gestion des Matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP), cet excédent non consolidé est de 288 585 \$ pour la Ville.

Celui-ci est en grande partie expliqué par la réception d'une subvention gouvernementale et de plusieurs économies de coûts liées à la situation pandémique vécue pendant l'exercice 2020.

EXPLICATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT

Subventions gouvernementales – 128 728 \$

Le gouvernement a octroyé une aide financière de 183 728 \$ à la ville dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 afin d'en atténuer les impacts sur ses finances. Cette aide avait comme objectif d'éviter des hausses de taxes municipales pour les citoyens et les entreprises, ainsi que de protéger les services qui leur sont offerts.

La Ville a utilisé 55 000 \$ de la subvention afin de couvrir des charges liées à la COVID tel que l'achat de matériel de protection et de désinfection, l'achat d'équipements technologiques nécessaires au télétravail et le versement d'heures supplémentaires lié à de nouvelles contraintes imposées par le gouvernement dans le contexte d'urgence sanitaire.

Une portion de la subvention non-utilisée à la fin de l'année financière, soit 128 728 \$, a été affectée au budget 2021 afin de pallier la hausse importante des coûts de plusieurs services et matériaux à la suite de la pandémie et ainsi permettre l'allègement du fardeau fiscal des citoyens en 2021.

Droit de mutation et revenus de taxes – 110 000\$

Les ventes d'immeubles ont augmenté de 27% en 2020. En effet, il y a eu 116 ventes sur le territoire de la ville par rapport à 91 en 2019. Cette hausse a généré des revenus supplémentaires de 42 000\$ par rapport au budget.

Le solde des excédents s'explique par des revenus de taxes supérieurs aux prévisions initiales. Ces hausses sont principalement dues aux variations du rôle de perception au cours de l'exercice. En effet, la valeur globale des immeubles imposables a augmenté de 2% pendant l'exercice 2020.

Dépenses reportées – 30 000\$

Les charges suivantes étaient initialement prévues dans le budget 2020, mais les projets associés ont été reportés aux années suivantes :

Projet œuvre d'art rond-point :	15 000 \$
Plan de mise en valeur des terrains des loisirs (secteur nord) :	10 000 \$
Portion non subventionnée de la dameuse à neige de type Tiller :	4 207 \$

Ces dépenses étant prévues en 2020, elles ont déjà fait l'objet d'une taxation auprès des contribuables. Ainsi, le conseil a pris la décision de conserver ces surplus via une affectation des excédents afin que les fonds demeurent réservés jusqu'à ce que les projets soient réalisés dans les prochaines années.

Économies liées à la COVID service des loisirs – 30 000\$

Les différentes règles sanitaires mises en place pour éviter la propagation du virus ont mené à l'annulation de la majorité des activités des loisirs prévues en 2020 telles que les festivités de la Fête nationale du Québec (Saint-Jean-Baptiste), la fête de la famille, la fête d'Halloween, etc.

De plus, la quasi-totalité des cours a été annulée sur l'ensemble du territoire de la MRC de Portneuf. Ceci a considérablement réduit le montant des remboursements habituellement versés aux citoyens pour les activités non-desservies par la Ville, en vertu de la politique en vigueur.

Le solde des excédents correspond au cumulatif de plusieurs écarts budgétaires expliqués principalement par l'arrivée de plusieurs nouveaux gestionnaires en cours d'exercice qui ont revu la répartition de certaines dépenses.

SOMMAIRE CONCILIATION FISCALE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2020	
Revenus de fonctionnement	5 896 594 \$
Dépenses de fonctionnement	(6 232 376 \$)
Amortissement des immobilisations	1 653 648 \$
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-
Remboursement de la dette à long terme	(730 921 \$)
Affectations et autres éléments de conciliation	(211 966 \$)
Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	374 979 \$

INVESTISSEMENT

La Ville a généré des revenus d'investissement, inclus dans les revenus totaux, de 362 374 \$. Ces revenus correspondent principalement au droit de carrière/sablière perçu au cours des années précédentes et utilisé cette année pour le financement des travaux liés à la nouvelle voie de contournement.

Les revenus d'investissement incluent également un total de 107 651 \$ en subvention gouvernementale pour différents projets d'infrastructures et de mise aux normes tel que les programmes FEPTU, TECQ, FIMEAU.

La Ville de Portneuf a cumulé un total de 1 675 457 \$ en acquisition d'immobilisation au cours de l'année 2020 :

- Travaux de renouvellement de conduites, de séparation de réseaux et de réfection des chaussées dans certains secteurs problématiques 14 908 \$

identifiés dans la plus récente version de son Plan d'intervention, subventionnés en partie par le programme FIMEAU

• Travaux finaux en lien avec l'amélioration des infrastructures d'eau, subventionnés en partie par le FEPTU Volet 2 (Construction d'un réservoir d'eau potable)	196 332 \$
• Travaux de mise aux normes des puits Saint-Charles et puits Saint-Louis, financés par le programme de la TECQ	37 783 \$
• Voie de contournement, dont le financement se fera en majeure partie par les droits conservés dans le Fonds carrières et sablières	806 066 \$
• Acquisition d'un camion incendie (autopompe-citerne)	294 975 \$
• Amélioration des bâtiments municipaux, dont le nouvel hôtel de ville	86 978 \$
• Acquisition et implantation du logiciel PG Solutions	24 809 \$
• Aménagement des parcs et équipements de loisir	67 605 \$
• Gratte multifonctions et autres équipements des travaux publics	98 104 \$
• Développement - parc industriel municipal phase II	4 619 \$
• Autres investissements (équipements hygiène du milieu, acquisition d'équipements de bureau, etc.)	43 278 \$

Le solde des acquisitions qui n'est pas financé par des revenus de subventions, des fonds réservés ou par le fonctionnement sera couvert majoritairement par des emprunts à long terme.

SITUATION FINANCIÈRE

SOMMAIRE DE LA SITUATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE AU 31 DÉCEMBRE 2020	
Actifs financiers	11 447 819 \$
Passifs	(22 282 117 \$)
Actifs financiers nets (Dette nette)	(10 834 298 \$)
Actifs non financiers	41 869 707 \$
Excédent (Déficit) accumulé	31 035 409 \$

Actifs financiers :

Les actifs financiers sont principalement composés de débiteurs. Ceux-ci correspondent en grande majorité aux subventions à recevoir en lien avec les différents programmes liés aux travaux d'infrastructures : FEPTU, TECQ, PIRL etc.

Au 31 décembre 2020, la Ville avait une insuffisance de fonds par rapport à sa trésorerie et ses équivalents de trésorerie affectés de 121 735\$.

Il s'agit d'une diminution d'environ 485 000 \$ par rapport à la même période, pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2019.

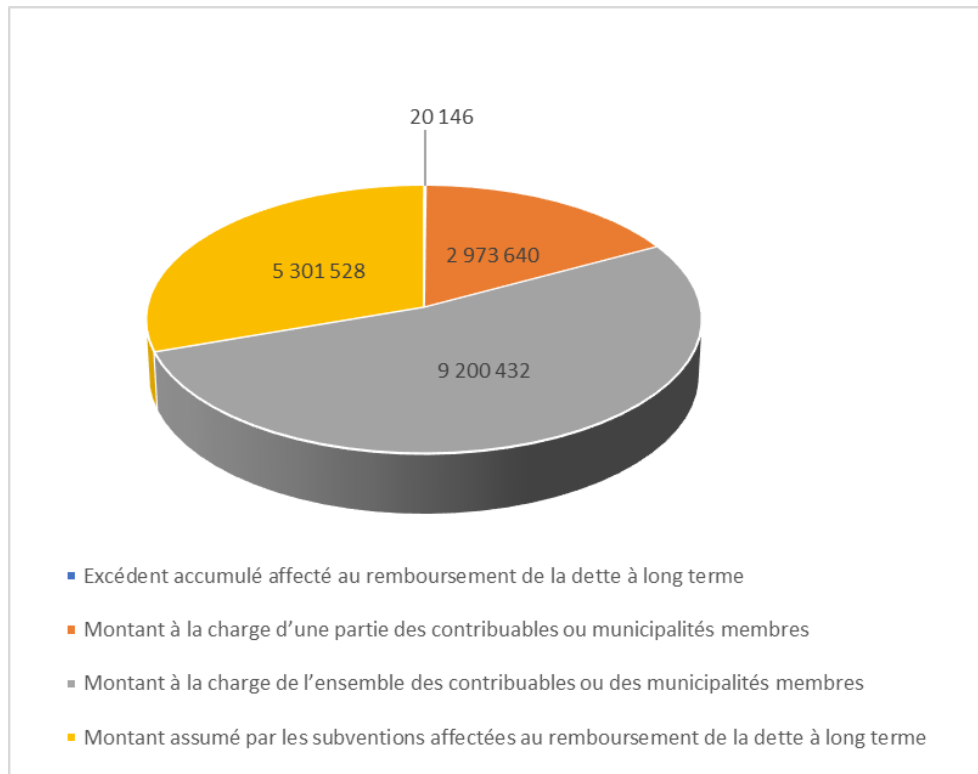
La Ville poursuit ses efforts pour réduire cette insuffisance qui a diminué d'environ 1 285 000\$ depuis le 31 décembre 2017. La gestion optimisée des liquidités demeure une priorité pour la Ville.

Passifs :

Les passifs sont principalement constitués d'emprunts temporaires et de dettes à long terme. Il est à noter que ceux-ci ont été contractés majoritairement en lien avec des investissements.

Les revenus reportés, également inclus dans les passifs, totalisent 776 460 \$. Ces revenus sont composés majoritairement des fonds liés aux redevances de la carrière/sablière (742 218 \$) et aux taxes municipales perçues d'avance (34 242 \$).

La dette à long terme consolidée est assumée de la façon suivante :



Actifs non financiers :

Ces actifs sont en majorité constitués des immobilisations détenues par la Ville.

Excédent (Déficit) accumulé consolidé :

Excédent de fonctionnement non affecté	367 684 \$
Excédent de fonctionnement affecté :	
○ Ville – Sinistre	13 000 \$
○ Ville – Pompe	10 257 \$
○ Ville - Remboursement dette	13 638 \$
○ Ville - Fonctionnement 2021	110 000 \$
○ Ville - Investissement immobilisations	29 207 \$
○ Ville – COVID	128 728 \$
○ RRGMRP – Portneuf	128 589 \$
Réserves et fonds réservés :	
○ Ville - Règlement 069-Vidange des bassins	148 199 \$
○ Ville - Fonds de roulement	23 717 \$
○ Ville - Solde disponible règlement d'emprunt fermé	107 090 \$
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	(632 533 \$)
Financement des investissements en cours	112 711 \$
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	30 475 122 \$

Dans l'objectif d'une saine gestion des fonds publics et dans le but d'alléger le fardeau fiscal des contribuables, le conseil a pris la décision d'affecter une portion des excédents de 2020 à des dépenses futures. Trois nouvelles affectations ont eu lieu.

Fonctionnement 2021- 110 000\$

Un montant de 110 000 \$ des excédents de 2020 a été affecté aux activités de fonctionnement de l'exercice 2021 limitant ainsi la hausse du taux de taxes municipales. En effet, une portion des dépenses de 2021 sera assumée à même ces excédents plutôt que par le biais de la taxation aux contribuables.

Investissement immobilisations- 29 207 \$

Comme mentionné lors de l'analyse des excédents, le conseil a pris la décision d'affecter une portion des surplus de 2020 aux dépenses suivantes :

Projet œuvre d'art rond-point :	15 000 \$
Plan de mise en valeur des terrains des loisirs (secteur nord) :	10 000 \$
Portion non subventionnée de la dameuse à neige de type Tiller :	4 207 \$

Ceci a été planifié dans l'objectif d'éviter de taxer à nouveau les contribuables pour des dépenses initialement prévues dans le budget de 2020.

COVID- 128 728 \$

L'objectif de l'aide financière versée par le gouvernement dans le cadre de la pandémie actuelle étant d'éviter des hausses de taxes municipales pour les citoyens, les commerces et les industries, tout en maintenant les services essentiels qui leur sont offerts, le conseil a pris la décision d'affecter la portion de l'aide inutilisée en 2020 au budget de fonctionnement 2021.

Ces trois nouvelles affectations ont permis de limiter les variations des taux de taxes foncières et de services de 2021. En effet, sauf dans certains cas, une légère réduction des comptes de taxes des immeubles résidentiels situés dans le secteur nord et une hausse infime pour la même catégorie d'immeubles dans le secteur sud de la Ville ont été observées en raison de ces décisions stratégiques.

TRAITEMENT DES ÉLUS

La *Loi sur le traitement des élus municipaux* prévoit que le rapport financier de la Ville doit contenir une mention de la rémunération et de l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal. En 2020, les rémunérations et les allocations totales versées au maire comprennent également la rémunération (5 373 \$) et les allocations (2 686 \$) versées par la MRC de Portneuf, et ce, pour l'implication au sein du conseil des maires et de divers comités de travail mis en place par la MRC.

	Rémunération (excluant charges sociales)	Allocation de dépenses
Mario Alain, maire	20 328 \$	10 164 \$
Chantale Hamelin, conseillère	4 986 \$	2 493 \$
Marc Rivard, conseiller	4 986 \$	2 493 \$
Gérard Gilbert, conseiller	4 986 \$	2 493 \$
Joëlle Genois, conseillère	4 986 \$	2 493 \$
Bruno Cormier, conseiller et maire suppléant	4 986 \$	2 493 \$
Gilles Bédard, conseiller	4 986 \$	2 493 \$

CONCLUSION

En conclusion, les faits saillants du rapport financier 2020 démontrent que la Ville a su, au cours de cet exercice, gérer avec rigueur et discernement les divers aspects financiers et fiscaux propres à sa réalité municipale et à certains enjeux spécifiques qui en découlent.

L'année 2020 se caractérise donc par la poursuite du travail accompli dans les dernières années et qui repose sur une approche collaborative entre les élus et l'équipe municipale, indispensable à une gestion efficiente et efficace.

En dépit de quelques enjeux particuliers rencontrés en 2020, notamment dans le contexte de la pandémie, la Ville a été en mesure de maintenir des services de qualité tout en poursuivant ses investissements dans plusieurs projets et activités qui contribuent au maintien et à l'amélioration de notre milieu de vie.

En cette quatrième année de mandat à titre de maire, la présentation de ce rapport demeure une tribune privilégiée me permettant de remercier très sincèrement mes collègues du conseil municipal ainsi que les gestionnaires et les employés de la Ville, pour leur dévouement, leurs compétences et l'énergie déployée dans l'atteinte de nos objectifs et standards élevés en matière de gouvernance et d'administration publique.

Au moment d'écrire ces lignes, la Ville peut se targuer de prendre les moyens nécessaires afin de se doter d'une solide base administrative et financière sur laquelle construire son avenir!

Donné à Portneuf, ce 5^e jour du mois d'octobre 2021.



Mario Alain, maire
Ville de Portneuf

AVIS PUBLIC DU SCRUTIN

VILLE DE PORTNEUF | DATE DU SCRUTIN 2021-11-07

Par cet avis public, France Marcotte, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour le poste ci-après mentionné sont :

Poste de conseillère ou de conseiller poste 6

- Bruno Cormier, 375, 1^{re} Avenue, Portneuf – Équipe Mario Alain
- Diane Godin, 35, rue Bellevue, Portneuf

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, entre 9h30 et 20h00, aux dates, aux lieux et en vertu des sections de vote suivants:

Jour du scrutin : dimanche 7 novembre 2021

Pour les sections de vote 1 à 8

Lieu : 500, rue Notre-Dame (carrefour municipal)

Jour de vote par anticipation : dimanche 31 octobre 2021

Pour les sections de vote 1 à 8

Lieu : 500, rue Notre-Dame (carrefour municipal)

4. Vous devrez porter un couvre-visage à l'intérieur des lieux de vote;

5. Vous pouvez apporter un crayon de plomb ou un stylo à l'encre bleue ou noire pour marquer votre bulletin de vote;

6. Si vous êtes inscrite ou inscrit au vote par correspondance:

- La présidente d'élection doit avoir reçu vos bulletins de vote au plus tard le vendredi 5 novembre, à 16h30;
- Si vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après votre demande, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

7. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 7 novembre, après 20h00, à l'adresse suivante : 500, rue Notre-Dame (carrefour municipal);

8. Vous pouvez joindre la présidente d'élection (ou joindre son adjointe ou adjoint, le cas échéant) à l'adresse et au numéro de téléphone suivants:

France Marcotte, présidente d'élection

Adresse : 655-A, avenue de l'Église, Portneuf

Téléphone : 418 286-3844, poste 24

Mathieu Gingras, secrétaire d'élection

Adresse : 655-A, avenue de l'Église, Portneuf

Téléphone : 418 286-3844, poste 26

Donné à Portneuf, le 8 octobre 2021

France Marcotte, présidente d'élection

POLITIQUE DE DÉNEIGEMENT

Dans un souci d'amélioration continue, la Ville souhaite poursuivre l'optimisation des opérations de déneigement sur l'ensemble de son territoire. Elle a donc décidé de se doter d'une politique de déneigement afin de fixer des standards élevés et des orientations claires qui favoriseront une sécurité accrue sur le réseau routier municipal en période hivernale, et ce, en tenant compte des conditions météorologiques particulières et en s'assurant d'optimiser les coûts d'opération.

Cette politique, élaborée conjointement par la Direction générale et le Service des travaux publics de la Ville, a été adoptée par le conseil municipal, lors de la séance ordinaire du 5 octobre 2021. Ce nouvel outil de planification et de suivi dirigera les actions du Service des travaux publics en période hivernale, notamment en balisant les pratiques générales de déneigement, selon les priorités établies par les élus et les meilleures pratiques qui prévalent dans ce domaine.

Le contenu de cette politique permettra également de sensibiliser les citoyens, de même que l'ensemble des parties prenantes concernées, aux opérations municipales de déneigement ainsi qu'aux normes applicables et aux standards établis par la Ville. Cette politique sera évolutive et pourra être mise à jour ponctuellement par le conseil, entre autres afin de tenir compte des changements climatiques, des avancées technologiques et des modifications majeures touchant les ressources humaines, matérielles et financières de la Ville.

La politique, disponible intégralement sur le site Web de la Ville au www.villedeportneuf.com, dans l'onglet Services aux citoyens / Centre documentaire / Politiques municipales sera mise en œuvre dès la saison hivernale 2021-2022.

SPORTS, LOISIRS ET ÉVÉNEMENTS

COMITÉ CITOYENS | SKI-NEUF

Le Service des loisirs et des communications de la Ville souhaite former un groupe de citoyennes et de citoyens qui exécuteront certaines tâches essentielles au bon fonctionnement du Centre Ski-Neuf.

Plus précisément, les rôles tenus par ces bénévoles seront de :

- Patrouiller les pistes selon un horaire et des standards municipaux préétablis;
- Proposer une signalisation adéquate dans les sentiers et les pistes pour assurer la sécurité des usagers et, si requis, collaborer à l'installation de cette signalisation;
- Collaborer à la planification et à l'organisation d'activités ponctuelles faisant la promotion du Centre : randonnée aux flambeaux, initiation au ski de fond auprès de diverses clientèles, activités spéciales, etc.;
- Formuler à la direction du Services des loisirs et des communications des recommandations techniques ou logistiques constructives, si requis et pertinent.



© Pierre Choquette

Centre Ski-Neuf
Crédit photo: Pierre Choquette

Vous êtes adepte de ski de fond et souhaitez vous impliquer dans votre communauté? Ce comité citoyens est fait pour vous! Transmettez vos coordonnées complètes à loisirs@villedeportneuf.com pour signifier votre intérêt.

Pour plus de détails, communiquez avec Hélène Poulin, directrice du Service des loisirs et des communications, au 418 286-3844, poste 28.

SAVIEZ-VOUS QUE...

La Ville de Portneuf possède une **politique de remboursement des activités non desservies sur son territoire?**

Si vous ou un membre de votre famille êtes inscrits dans une autre municipalité de la MRC à une activité de loisirs ou sportive qui n'est pas offerte à Portneuf, vous pourriez bénéficier d'un remboursement équivalent à 100 % de la différence entre le coût d'inscription de base (pour les résidents) et le coût d'inscription majoré (pour les non-résidents).

Le remboursement doit être d'un minimum de 20 \$ et d'un montant annuel maximal de 300 \$ par résident.

Pour connaître tous les détails, consultez la section « Loisirs et sports » de notre site Web à l'adresse suivante: www.villedeportneuf.com.



Profitez de la saison automnale pour vous balader en forêt dans l'un des sentiers pédestres ou de vélo de montagne de Portneuf.

Vous trouverez la carte des sentiers sur le site de la Ville de Portneuf sous l'onglet « Loisirs, culture et vie communautaire ». Sélectionnez ensuite « Sentiers Récréatifs Portneuf » dans la catégorie Plein air.



Sentiers récréatifs Portneuf
Crédit photo: Joe Ableson

APPEL DE CANDIDATURE | PRÉPOSÉ AUX LOISIRS - BASE DE PLEIN AIR

Plusieurs postes à temps partiel temporaires à combler

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité de la directrice du Service des loisirs et des communications, le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à effectuer différents travaux en rapport avec l'encadrement des activités de loisirs.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS DU POSTE

- Agit à titre de surveillant et s'assure de la sécurité des utilisateurs;
- Assure le service de location de skis de fond selon les modalités mises en place;
- Voit au respect des règlements encadrant l'utilisation sécuritaire des infrastructures et des équipements de loisirs;
- Collabore pour assurer en tout temps l'entretien, la sécurité et la salubrité des lieux, entre autres, au début et à la fin des activités (ramasse les déchets, range le matériel, vérifie les fenêtres et les portes et ferme l'éclairage);
- Collabore pour s'assurer du bon fonctionnement des équipements sanitaires, de sécurité et des services d'utilité publique (électricité, chauffage, alarme, etc.);
- Fait appliquer les lois qui régissent nos établissements en matière de boissons, de drogues, de cigarettes et autres;
- Informe le citoyen sur les conditions des infrastructures sportives (sentiers de ski, de marche et de raquette, patinoires, glissades) et sur les activités et événements de la Ville de Portneuf;
- Entretient de bonnes relations avec les citoyens ainsi qu'avec tous ses collègues de travail;
- Accomplit toutes autres tâches connexes à la demande de son supérieur.

SCOLARITÉ ET EXPÉRIENCE REQUISES

- Secondaire 5 ou l'équivalent;
- Expérience avec le public (un atout).

QUALITÉS REQUISES

- Avoir comme priorité le service au citoyen;
- Se montrer courtois, respectueux, poli et avenant avec le citoyen, ses collègues et son employeur;
- Effectuer son travail et les tâches reliées à ce dernier avec positivisme, rigueur et diligence;

- Avoir à cœur la mise en valeur de la ville de Portneuf et participer à son rayonnement dans l'exercice de ses fonctions.

HORAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

- Horaire de travail de jour et de soir;
- Maximum de 20 heures par semaine;
- Rémunération selon la convention collective en vigueur.

POUR POSTULER

Vous possédez les compétences et les tâches et défis mentionnés vous semblent stimulants? Joignez-vous à notre équipe dynamique et contribuez au développement de la ville de Portneuf.

Veuillez transmettre votre curriculum vitae à madame Hélène Poulin par courriel, à loisirs@villedeportneuf.com avant le 5 novembre 2021.

Toutes les candidatures seront analysées avec attention, mais la Ville communiquera uniquement avec les personnes retenues. La Ville de Portneuf souscrit aux principes d'égalité en emploi et le masculin a été utilisé dans le seul but d'alléger le texte.



INSCRIVEZ-VOUS À L'INFOLETTRE DE LA VILLE DE PORTNEUF

Recevez les dernières nouvelles de votre ville directement dans votre boîte courriel.

Pour vous inscrire à cette publication, rendez-vous à www.villedeportneuf.com. Sur la page d'accueil, dans le haut de la page, vous trouverez l'onglet Alertes et infolettres.

Sélectionnez cet onglet et inscrivez-vous **GRATUITEMENT!**



**DU 1ER AU 31 OCTOBRE 2021
ACTIVITÉ GRATUITE !**

Parc des Berges

**ANGLE RUE LEMAY ET RUE NELSON
POUR TOUT SAVOIR: WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM /
ÉVÉNEMENTS**



CULTURE, PATRIMOINE ET TOURISME

SAGESSE EN MÉMOIRE, UN PROJET DE REG'ARTS PORTNEUF

Vous aimeriez avoir une belle photo de vous, de vos petits-enfants ou de votre famille?

Reg'Arts Portneuf et son club photo « Point de Vue » souhaitent rendre service à la communauté en lui offrant un service photographique de qualité professionnelle pour le seul prix de l'encre et du papier (3 \$ pour une photo grandeur 8,5 X 11).



Crédit photo: Pierre Choquette

La Ville nous a alloué deux locaux au centre culturel, au-dessus de la bibliothèque, et grâce à des subventions de la Caisse Desjardins du Centre de Portneuf et du programme fédéral Nouveaux Horizons, nous avons pu mettre en place un studio photographique de haut niveau et nous équiper d'une imprimante photo de qualité professionnelle. Le club photo, quant à lui, regroupe des membres dont plusieurs s'intéressent à l'art du portrait.

C'est avec cet amalgame de ressources physiques et humaines que nous souhaitons produire de magnifiques souvenirs.

INVITATION À VOUS FAIRE PHOTOGRAPHIER

Ainsi, cet automne, nous amorçons une étape d'expérimentation pour le projet « Sagesse en mémoire » afin qu'au début de l'année 2022, nous puissions être entièrement fonctionnels.

Pour cette étape d'expérimentation, nous avons besoin de **volontaires âgés de 60 ans et plus qui aimeraient se faire photographier seuls ou en compagnie de leurs petits-enfants**. Nous invitons donc la population de Portneuf à participer à ces séances qui auront lieu dans nos locaux.



Crédit photo: Pierre Choquette

Pour profiter de ce service, vous devez :

- Être âgé(e) de 60 ans et plus;
- Être citoyen(ne) de la Ville de Portneuf;
- Être disponible les soirs de semaine ou la fin de semaine.

Période : du 1^{er} octobre au 24 décembre

Lieu des séances: locaux de Reg'Arts Portneuf (297, 1^{re} Avenue, Portneuf, au deuxième étage)

Nous ouvrons un premier bloc de 10 participants sur la base du « premier arrivé, premier servi ». Les personnes intéressées doivent envoyer leur demande par courriel à regarts.portneuf@gmail.com.

Cette demande doit inclure les éléments suivants :

- La mention du projet « Sagesse en mémoire »;
- Votre nom;
- Votre numéro de téléphone.

Nous communiquerons ensuite avec vous pour fixer un rendez-vous et pour vous fournir plus d'informations au besoin. Au plaisir de mettre en mémoire d'heureux souvenirs!

Pierre Choquette, président de Reg'Arts Portneuf

BIBLIOTHÈQUE LA DÉCOUVERTE

HEURES D'OUVERTURE

Mardi et jeudi: 18h30 à 20h00

Mercredi: 13h30 à 15h00

Bienvenue à tous!



NOUVEAUTÉS

Les cinq règles du mensonge - Ruth Ware

Disparues - S.J. Watson

Après - Jean-Pierre Charland

Diamants de sang - James Patterson

Lara, tome 3: La danse macabre - Marie-Bernadette Dupuy

La ferme aux alouettes - Heidi Swain

Un café avec Marie - Serge Bouchard

Couple en thérapie - Geneviève Cloutier

Orbite - Patricia Cornwell

Quand Rodrigue revint de guerre - Ginette Durand-Brault

Place des érables, tome 2: Casse-croûte Chez Rita - Louise Tremblay-D'Essiambre

Le cadeau - Sebastien Fitzek

Heartbreak Hotel - Jonathan Kellerman

L'Anse-à-Lajoie, tome 3 : Clémence - France Lorrain

N'oublie pas la bonté du monde - Maude Michaud

Conte de fées - Danielle Steel

Les soigneuses, tome 1: La révélation - Nicole Villeneuve

Fast food santé - Geneviève O'Gleman

GESTION DE L'EAU POTABLE ÉTÉ 2021

Nous remercions la population pour le respect du règlement municipal numéro 144 concernant l'utilisation de l'eau potable.

La très grande majorité des citoyens de notre municipalité ont appliqué les articles de ce règlement municipal d'une façon consciencieuse et ont utilisé, en période de canicule, l'eau potable produite et distribuée par la Ville de Portneuf de façon respectueuse et en tenant compte des périodes d'arrosage (article 7.2.1).

Tout au long de la période estivale, nos réserves d'eau potable se sont maintenues à $\pm 90\%$ de leur capacité maximale. Considérant cet état de fait, nous avons toujours maintenu un niveau efficace de sécurité et des volumes d'eau optimaux pour la protection incendie.

Ce sont généralement de petites actions individuelles comme l'utilisation respectueuse de l'eau potable qui permettent à notre ville de faire des économies substantielles et de maintenir une utilisation rationnelle de notre eau potable.



Ce règlement a pour objectif de régir l'utilisation de l'eau potable en vue de préserver la qualité et la quantité de la ressource eau. Votre collaboration est importante et très appréciée.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec nous: il nous fera plaisir de vous informer.

Nous vous souhaitons un bel automne!

Service des infrastructures



RETROUVEZ-NOUS SUR LE WWW.VILLEDEPORTNEUF.COM

Le Journal municipal a pour mission d'offrir à la population de la Ville de Portneuf de l'information sur l'administration municipale et sur les services, activités ou ressources d'intérêt public qu'on retrouve localement et régionalement.

Il est publié dix fois par année. **Le format Word est requis.** Les dates de tombée et les dates de parution du Journal municipal sont disponibles sur le site Web de la Ville dans la section « Journal municipal ».

VOS PHOTOS

Si vous possédez des photos de la Ville de Portneuf et aimeriez les faire paraître dans une prochaine édition, vous êtes invités à les transmettre à l'adresse courriel suivante: charline_morissette@outlook.com via WeTransfer, afin de conserver la qualité des images.

CANDIDATURES | HOMMAGE AUX CITOYENS

Vous connaissez un bon candidat pour l'Hommage aux citoyens? Faites parvenir son nom et une courte description par courriel à charline_morissette@outlook.com. Si le candidat est retenu, un texte plus élaboré vous sera demandé.

HÔTEL DE VILLE: 655-A, AVENUE DE L'ÉGLISE, PORTNEUF, G0A 2Y0

www.villedeportneuf.com

téléphone: 418 286-3844

télécopieur: 418 286-4304

info@villedeportneuf.com

EN CAS D'URGENCE: 911

TRAVAUX PUBLICS

418 284-9794

LOISIRS

418 286-3844, poste 28

loisirs@villedeportneuf.com



REJOIGNEZ NOUS SUR FACEBOOK!

Ville de Portneuf | Les loisirs de la ville de Portneuf



ALERTES MUNICIPALES

**Soyez informé
immédiatement
quand ça compte !**

Inscrivez-vous à notre système
personnalisé d'alertes
concernant votre ville.

**NOUVEAU
SERVICE
GRATUIT**

Recevez les alertes municipales où vous le désirez, selon vos besoins
TÉLÉPHONE • MOBILE • SMS • COURRIEL



circulation



avis
d'ébullition



interruption de
l'eau potable



bris
d'aqueduc



déneigement



collecte
domestique



alerte
environnement



incendie



glissement
de terrain



lieu public
fermé



lieu public
ouvert



non-consommation
de l'eau



avis
important

**INSCRIVEZ-VOUS
GRATUITEMENT !**

villedeportneuf.com • 418 286-3844

